REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION
ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

---

du 29 Décembre 2003

Décret n 2003-328/MFPRE.DGFP.DPME.SR portant intégration, nomination, titularisation, promotion à titre exceptionnel et versement de certains candidats dans les cadres des services sociaux (enseignement) :en tête : monsieur **KILEBE Jean Baptiste.**

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISAS :

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n°63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304/MT-DGT du 30 septembre 1967, modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 64-165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant delegation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu, ensemble, les décrets n°s 2002-341 du 18 août 2002 et 2002-364 du 18 novembre 2002, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la decision du Conseil des Ministres du 12 mars 1992 ;

Vu les attestations n°s 090, 523, 845 et 2021/MTSS.DGFP/DGPCE des 16 février 1991, 5 mars 1991, 19 mars 1991 et 15 mars 1991, portant intégration et nomination des intéressés ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les interesses ;

DECRETE :

Article 1er : Les candidats ci-après désignés, titulaires de la licence, obtenue à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur des lycées stagiaire, indice 790, titularisés, promus exceptionnellement et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation ; selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Dates de titularisation et de promotion	Option du diplôme	Observations
1	KILEBE Jean Baptiste, né le 22 février 1957 à Nguiri	3 mai 1989	- titularisé et nommé professeur certifié des lycées de 1er échelon indice 830 pour compter du 3 mai 1990 - promu au 2è é échelon, indice 920 pour compter du 3 mai 1992	Sociologie	ACC = néant
2	NZAOU BANTHOUD Jean Baptiste, né le 22 juillet 1959 à Pointe-Noire	26 juin 1989	- titularisé et nommé professeur certifié des lycées de 1er échelon, indice 830 pour compter du 26 juin 1990 - promu au 2è échelon, indice 920 pour compter du 26 juin1992	Planification du financement	ACC = néant
3	MPANDZOU MALOZI André, né le 30 octobre 1961 à Kinanga-londé	30 mai 1989	- titularisé et nommé professeur certifié des lycées de 1er échelon, indice 830, pour compter du 30 mai 1990 - promu au 2è échelon, indice 920 pour compter du 30 mai 1992	Sociologie	ACC = néant
4	YABOUSSI Vincent, né le 22 juillet 1959 à Kinkala	27 mai 1989	- titularisé et nommé professeur certifié des lycées de 1er échelon, indice 830 pour compter du 27 mai 1990 - promu au 2è échelon, indice 920 du 27 mai 1992	Psychologie	ACC = néant
5	MIAVOUKANA Antoine, né le 28 octobre 1956 à Musana	27 avril 1989	- titularisé et nommé professeur certifié des lycées de 1er échelon, indice 830 pour compter du 27 avril 1990 - promu au 2è échelon, indice 920 pour compter du 27 avril 1992	Psychologie	ACC = néant

Article 2 : Cette titularisation, pour les besoins des droits à pension, prend effet du point de vue de la solde à compter de la date de signature du présent décret.

Article 3 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 3ème classe, 2ème échelon, indice 1000 ACC = néant pour compter des dates respectives de dernière promotion, en application du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisé.

Article 4 : Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, la promotion et le versement ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 5 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera /-

2003-328

Brazzaville, le 29 Décembre 2003

Par le Président de la République

Denis SASSOU-NGUESSO

Le ministre de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat

Gabriel ENTCHA-EBIA

Le ministre de l'économie des
finances et du budget

Rigobert Roger ANDELY

La ministre de l'enseignement
primaire et secondaire, chargée de
l'alphabétisation

Rosalie KAMA-NIAMAYOUA

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRE/SST	3
DGB	3
DGCF	2
MEPSA	2
DPAA	5
DOSSIERS	15
INTERESSES	5
SGG/BC	2